



## Rompre un contrat de formation privé

Par **Sismo**, le **26/11/2010** à **14:23**

Bonjour,

je suis engagé auprès d'un organisme de formation privé pour un an; je règle cette formation mensuellement. Mais j'ai reçu une offre d'emploi et souhaiterais quitter cette formation avant son terme sans régler les mois auxquels je ne participerais pas. Hors mon contrat stipule; "la totalité des sommes du pour l'année peut être exigée dans le cas d'un départ volontaire pour convenance personnelle." Ai-je un moyen de quitter cet établissement sans régler le reste de l'année?